

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claudia De Bellefeuille

<https://www.cadre21.org/membres/894a31f0767790bda0b9daac>

Date d'obtention : 2024-04-09 19:22:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la trousse est un outil mis en place pour soutenir les jeunes qui sont victimes ou fautifs dans une situations de sextage et ce dans une visée éducatives et non punitives. Elle nous permet également de guider nos interventions en nous proposant une démarche claires et uniformisée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ferai les interventions dans une ordre précis et ce en omettant d'oublier des étapes essentielles et en restant objectives dans la situations

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre les étapes tel qu'indiqué dans les documents, et prendre le temps de juger s'il s'agit d'un acte malveillants ou non pour bien guider la suite de l'intervention.